



Appel à candidature Performance

Pour les territoires qui souhaitent s'engager dans des démarches innovantes et performantes de réduction des déchets



- Déployer la **Tarification Incitative**, de 1^{er} et de second niveau
- Asseoir la **collecte** et le traitement sur **des résultats de performance**, en régie ou dans le cadre des contrats
- **Conduire des actions innovantes** d'implication de la population et des entreprises du territoire dans une dynamique d'accompagnement au changement de comportement et d'implication de la population, dans une dynamique zéro déchet ancrée dans la durée

Cet appel à candidature « Performance » s'adresse à tous les EPCI à compétence déchets (collecte, collecte et traitement, ou traitement) qui ont des projets :

- **Tarification Incitative** : fichier usagers-utilisateurs, moyens techniques de comptage et mesure, définition des assiettes de la grille tarifaire, évolution de la relation usager, évolution de l'organisation du service...
- **Contrat de performance** : intégration des objectifs de réduction des déchets dans les contrats de collecte et traitement via un mécanisme économique de bonus / malus
- **Changement de comportement** : outils et méthodes d'accompagnement pour un ancrage dans la durée

L'appel à projet « Performance » permet de **soutenir** :



- la réalisation d'**études** et de prestations d'**accompagnement**
- la mise en œuvre d'**investissements**

Si l'EPCI souhaite s'engager sur plusieurs projets, chacun fera l'objet d'un dossier demande de financement spécifique, basé sur les dispositifs d'aide existants

Conditions d'éligibilité :



- **PLPDMA** approuvé (pour les EPCI ayant cette compétence)
- Publication du **rapport annuel SPPGD**
- Réponse à l'**enquête SINOE**
- **Matrice compta-coût** remplie, validée et restituée aux élus faisant apparaître le budget du service prévention en coût/hab/an

Critères d'évaluation :



- Situation du territoire en matière de production et traitement des déchets
- Compréhension des enjeux de performance et la connaissance des moyens d'obtenir des résultats en matière de prévention des déchets
- Stratégie envisagée pour le déploiement de la tarification incitative pour faire évoluer les comportements
- Niveau d'ambition et d'engagement de la collectivité
- Modalités de suivi du projet